

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale du 17 août 2020**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce dix-septième jour du mois d'août deux mille vingt, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) : Madame Donatha Lajoie, Conseillère  
Madame Danye Simard, Conseillère  
Madame Gaston Turcotte, Conseillère  
Madame Isabelle Vézina, Conseillère  
Monsieur Raphaël Girard, Conseiller

Absente (s) : Monsieur Antoine Boutet Berthiaume, Conseiller

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Alexandre Girard, il a été adopté ce qui suit :

**1 – MOMENTS DE RÉFLEXION**

M. Alexandre Girard, Maire invite l'assemblée à un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

Le Maire constate la présence de six (5) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2020;
5. Remboursement de la petite caisse;
6. Activité de financement au profit de la Fondation Prévention Suicide Charlevoix;
7. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 228-85 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 228-35 dans le but de permettre et limiter les usages de la classe d'usages « CC » dans la zone U-6;
8. Installation d'un serveur;
9. Vente de terrain à M. Stéphane Néron et Annie Lajoie sur le lot 151-49;
10. Mandater Me Philippe Asselin à préparer un bail avec la coopérative de solidarité « Marché des Montagnes »;
11. Mandater Me Philippe Asselin à modifier le règlement #228-71 sur la gestion contractuelle;
12. Avis de motion et dépôt du règlement #228-86 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau et ce règlement abroge le règlement #228-02 ayant le même objet;
13. Offre de service pour un processus d'embauche d'un directeur (trice) général (e) adjoint (e) et secrétaire-trésorier (ère) adjoint (e);
14. Ameublement pour la bibliothèque avec Ray Source;

15. Essais de performance sur place avec unité service mobile pour le camion incendie;
16. Remplacement de la vitre du tracteur;
17. Remplacement de de la glissière de sécurité rang Ste-Philomène;
18. Rescinder la résolution #2020-07-4316;
19. Réparation du coupe herbe au gaz;
20. Offre de service de SECUOR pour le système d'alarme du 24 rue Principale;
21. Lettres d'avertissement à deux employés de la municipalité;
22. Base de ciment pour la génératrice au réservoir d'eau potable;
23. Varia;  
A)
24. Comptes à ratifier de juillet 2020;
25. Comptes à payer de juillet 2020;
26. Salaires du mois de juillet 2020;
27. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
28. Période de questions allouée aux contribuables;
29. Levée de l'assemblée.

#### RÉSOLUTION 2020-08-4325

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

#### **4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2020**

#### RÉSOLUTION 2020-08-4326

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 6 juillet 2020 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produits aux membres de ce Conseil.

#### **5 – REMBOURSEMENT DE LA PETITE CAISSE**

#### RÉSOLUTION 2020-08-4327

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise le renflouement de la petite caisse au montant de 103.45 \$ afin de revenir au montant initial de 200,00\$ ayant tous reçu une copie des pièces justificatives des dépenses effectuées.

#### **6 ACTIVITÉ DE FINANCEMENT AU PROFIT DE LA FONDATION PREVENTION SUICIDE CHARLEVOIX**

#### RÉSOLUTION 2020-08-4328

CONSIDÉRANT une invitation à la 19<sup>e</sup> éditions du tournoi de golf de la Fondation Prévention Suicide Charlevoix n'aura pas lieu cette année mais le comité organisateur du tournoi de golf veut vous convier à l'édition spéciale COVID;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation continue de porter sa mission, soit celle de participe à la réduction du taux de suicide dans Charlevoix, c'est pourquoi elle nous

propose cette édition spéciale COVID du 1<sup>er</sup> juillet au 18 septembre prochain de faire un don à la Fondation;

CONSIDÉRANT QUE la totalité des sommes reçues sera remise au Centre de prévention du suicide de Charlevoix le 18 septembre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité de Conseillers et des Conseillères présents;

DE faire une commandite de 50\$ à la Fondation Prévention Suicide Charlevoix et d'autoriser le paiement.

**7 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO  
228-85 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO 228-35 DANS LE BUT DE PERMETTRE ET  
LIMITER LES USAGES DE LA CLASSE D'USAGES »CC « DANS LA  
ZONE U-6**

**RÉSOLUTION 2020-08-4329**

La conseillère Donatha Lajoie dépose le deuxième projet de règlement numéro 228-85 pourvoyant à la modification du règlement de zonage numéro 228-35 dans le but :

D'autoriser la classe d'usages « Ce-Classe commerce et service locaux et régionaux » dans la zone U-6;

De limiter à un (1) seul établissement dont l'utilisation est un usage de la classe d'usages « Ce : Classe commerce et service locaux et régionaux ».

Une copie du deuxième projet de règlement numéro 228-85 a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance d'adoption dudit règlement.

**8 – INSTALLATION D'UN SERVEUR**

**RÉSOLUTION 2020-08-4330**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l'installation d'un serveur par la Cie MJS inc au montant de 617.53\$ taxes incluses.

**9 –VENTE DE TERRAIN À M. STÉPHANE NÉRON ET ANNIE LAJOIE  
SUR LE LOT 151-49**

**RÉSOLUTION 2020-08-4331**

CONSIDÉRANT le lot 151-49 situé sur la rue du Jardin qui demeure non vendu à ce jour;

CONSIDÉRANT que M. Michaël Lavoie, propriétaire du lot voisin, a démontré de l'intérêt pour acquérir le terrain à un coût de 11 500\$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts vend à Monsieur Stéphane Néron et Mme Annie Lajoie résident au 23 Rue du Jardin, Notre-Dame-des-Monts, Québec,

G0T 1L0, terrain connu et désigné comme étant le lot 151-49 au cadastre officiel de Canton Desales, dans la municipalité de Notre-Dame-des-Monts contenant une superficie de 1 577,9 mètres carrés, pour un coût total de 11 500\$ taxes incluses entre les deux parties. De plus, la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise Mme Marcelle Pedneault, directrice générale ainsi que M. Alexandre, maire à signer tous les documents reliés à la vente de ce terrain incluant le contrat notarié chez Me Lise Robitaille.

**10-MANDATER ME PHILIPPE ASSELIN À PRÉPARER UN BAIL AVEC LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ « MARCHÉ DES MONTAGNES »**

**RÉSOLUTION 2020-08-4332**

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De mandater Me Philippe Asselin de la firme Morency Société d'avocats pour préparer un bail entre la municipalité de Notre-Dame-des-Monts et la Coopérative de solidarité « Marchée des Montagnes ».

**11-MANDATER ME PHILIPPE ASSELIN À MODIFIER LE RÈGLEMENT #228-71 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE;**

**RÉSOLUTION 2020-08-4333**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De mandater Me Philippe Asselin de la firme Morency Société d'avocats pour modifier le règlement #228-71 sur la gestion contractuelle.

**12- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT # 228-86 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET CE RÈGLEMENT ABROGE LE RÈGLEMENT # 228-02 AYANT LE MÊME OBJET.**

**RÉSOLUTION 2020-08-4334**

Je soussigné, Donatha Lajoie, conseiller(ère), donne avis motion et dépose le règlement numéro 228-86 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau sur l'ensemble du territoire de la Municipalité. Les chapitres abordent divers sujets, soit la protection contre les refoulements et spécifiquement les protections obligatoires, l'accès au clapet anti refoulement, les coups de bélier et amortisseur, le délai pour être conforme, les exigences quant à l'évacuation des eaux pluviales provenant d'un bâtiment, la forme que prend les visites et les inspections et les infractions en lien avec le règlement.

**13 – OFFRE DE SERVICE POUR UN PROCESSUS D'EMBAUCHE D'UN JOURNALIER**

**RÉSOLUTION 2020-08-4335**

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts mandate la firme Consultation Formation conformément à son offre de service en date du 14 août 2020.

QUE la présente résolution soit adressée à Madame Diane Gagnon, Consultation Formation, 4851 du Petit-Garrot, Saint-Augustin, Québec G3A 2B8.

**14 – ÉQUIPEMENT POUR LA BIBLIOTHÈQUE AVEC RAY SOURCE**

**RÉSOLUTION 2020-08-4336**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter la proposition de Raysource pour l'aménagement de la bibliothèque municipale avec les produits du fabricant québécois Montel incluant le secteur-romans adultes, secteur documentaires adultes, secteur jeunes-romans, documentaires et le secteur jeunes-BD/albums pour un montant de 21 695\$ plus les taxes.

**15 – ESSAIS DE PERFORMANCE SUR PLACE AVEC UNITÉ SERVICE MOBILE POUR LE CAMION INCENDIE**

**RÉSOLUTION 2020-08-4337**

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter la proposition de l'Arsenal pour faire les essais de performance sur place avec unité service mobile et le rapport complet inclus pour chaque test au montant de 607.45\$ taxes incluses.

**16-REMPACEMENT DE LA VITRE DU TRACTEUR**

**RÉSOLUTION 2020-08-4338**

Il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De remplacer la vitre du tracteur chez Garage Denis Morin inc. au montant de 611.52\$ plus les taxes et le temps du mécanicien au taux horaire de 76\$.

**17-REMPACEMENT DE LA GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ EN DU 11 RANG STE-PHILOMÈNE**

**RÉSOLUTION 2020-08-4339**

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De remplacer la glissière de sécurité en face du 11 Rang Ste-Philomène par Excavation Joseph-Aimé Gagnon & fils inc. au montant de 3 564.23\$ taxes incluses.

**18-RESCINDER LA RÉSOLUTION #2020-07-4316**

**RÉSOLUTION 2020-08-4340**

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De rescinder la résolution #2020-07-4316

**19- RÉPARATION DU COUPE HERBE AU GAZ**

**RÉSOLUTION 2020-08-4341**

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire réparer le coupe herbe au gaz au garage Paul Tremblay pour un montant approximatif de 107\$ plus les taxes applicables.

**20- OFFRE DE SERVICE DE SECUOR POUR LE SYSTÈME D'ALARME  
DU 24 RUE PRINCIPALE**

**RÉSOLUTION 2020-08-4342**

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter la proposition de Sécuor pour brancher le 24 rue Principale à une centrale pour un montant de 195.46\$ taxes incluses et un montant mensuel de 21.83\$ taxes incluses.

**21- LETTRES D'AVERTISSEMENT À DEUX EMPLOYÉS DE LA  
MUNICIPALITÉ**

**RÉSOLUTION 2020-08-4343**

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De donner une lettre d'avertissement aux deux employés no 75 et no. 78.

**22- BASE DE CIMENT POUR LA GÉNÉRATRICE AU RÉSERVOIR D'EAU  
POTABLE**

**RÉSOLUTION 2020-08-4344**

Il est proposé par le conseiller Raphaël Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire la base de ciment et la préparation pour la génératrice au réservoir d'eau potable par l'excavation Joseph-Aimé Gagnon et Fils inc.

**23 – A) VARIA- AUTORISATION À BELL CANADA POUR  
L'INSTALLATION DE POTEAUX**

**RÉSOLUTION 2020-08-4345**

Il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De donner l'autorisation à Bell Canada de faire l'installation de trois nouveaux poteaux et remplacement d'un poteau existant et faire l'élagage d'arbres.

**23- B) INSTALLATION D'UNE SONNETTE À LA PORTE D'ENTRÉE DU BUREAU MUNICIPAL**

**RÉSOLUTION 2020-08-4346**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire installer une sonnette à la porte d'entrée du bureau municipal par la Cie Asselin électrique au montant de 250\$ plus taxes.

**24- COMPTES À RATIFIER DE JUILLET 2020**

**RÉSOLUTION 2020-08-4347**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	12 658.26\$
Eau potable	
Total :	<b>12 658.26\$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS. #2564,2565, 2566, 2567, 2568, 2572, 2573, 2577

**25 – COMPTES À PAYER DE JUILLET 2020**

**RÉSOLUTION 2020-08-4348**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juillet 2020 :

Eau potable et égout:	612.08 \$
Fonds d'administration :	31 752.65 \$
TOTAL :	<b>32 364.73 \$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaston Turcotte et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2020 au montant de 32 364.73\$ autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 32 364.73 \$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

**26- SALAIRES DU MOIS DE JUILLET 2020**

**RÉSOLUTION 2020-08-4349**

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de juillet 2020 au montant de 24 177.63\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de juillet 2020 au montant de 24 177.63\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

**27 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

**28 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES**

**29 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 2020-08-4350**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 48 minutes.

---

Alexandre Girard  
Maire

---

Marcelle Pedneault  
Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 14 septembre 2020.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.